



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°47

Réunion du : mardi 26 avril 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022 **de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,**

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Les matches du 1^{er} tour auront lieu le 22/05/2022 à 14h30.

Possibilité de jouer avant le 22/05/2022 avec l'accord des 2 clubs.

En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre sera automatiquement inversée.

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

ARBITRAGE : Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre officiel**, à la charge du club recevant. Les clubs souhaitant 2 arbitres assistants officiels doivent en faire la demande à la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue.

24496616 : ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT 1 / LUTH FC 1 du 22/05/2022

L'équipe 1 du club du F.C. LUTH étant déclarée forfait général en Championnat de District, l'équipe de l'ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT est qualifiée pour le prochain tour.

24496590 : ROISSY EN FRANCE US 1 / EMERAINVILLE FC du 22/05/2022

Information communiquée par le District de la Seine et Marne.

L'équipe 1 du club du F.C. EMERAINVILLE étant mise hors championnat de District, l'équipe de ROISSY EN FRANCE US est qualifiée pour le prochain tour.

24496566 : CHANGIS ST JEAN USSY 1 / MENILMONTANT 1871 FC 1 du 22/05/2022

Information communiquée par le District de la Seine et Marne.

L'équipe 1 du club de CHANGIS ST JEAN USSY étant mise hors championnat de District, l'équipe de MENILMONTANT FC est qualifiée pour le prochain tour.

24496541 : VILLIERS LE BEL FC 1 / STADE DE L'EST PAVILLONNAIS 1 du 22/05/2022

Demande de VILLIERS LE BEL FC de reporter ce match au mercredi 08 juin 2022 à 20h00, en raison de l'absence du coach à la date initiale.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre au 22 mai 2022.

La Commission précise qu'il est possible d'avancer le match, avec l'accord de l'adversaire, mais pas de le reporter à une date ultérieure au 22/05/2022.

24496610 : CHEMINOTS DE L'OUEST AS 1 / REGION HOUDANAISE FC 1 du 22/05/2022

Demande de changement d'horaire et de terrain de CHEMINOTS DE L'OUEST AS.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, sur le stade Nelson MANDELA 2 à LA GARENNE COLOMBES.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de REGION HOUDANAISE FC.

24496477 : BUCHELOISE AS 1 / VILLETANEUSE JS 1 du 22/05/2022

Demande de changement d'horaire et de terrain de la JS VILLETANEUSE.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, sur le stade de la Butte Verte 2 à MANTES LA JOLIE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLETANEUSE JS.

Calendrier des 2 premiers tours préliminaires

1^{er} tour : le 22/05/2022.

2^{ème} tour le 12/06/2022 (entrée en lice des clubs évoluant en championnat régional).

SENIORS – CHAMPIONNAT**23396522 : ULIS CO 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 23/04/2022 (N3)**

La Commission,

Après lecture de la FMI, des rapports de l'arbitre officiel, du délégué officiel, du courriel des ULIS CO et de la Mairie des ULIS,

Considérant que le match n'a pas eu lieu en raison de dégradations commises sur les installations sportives dans la nuit précédant le match,

Considérant que les 2 équipes étaient présentes,

Par ces motifs,

. décide de reporter ce match au 07 mai 2022, en cas d'installations indisponibles le club devra fournir un autre terrain pour jouer à cette date.

23392349 : SAINT DENIS U.S. / VIRY CHATILLON E.S. du 07/05/2022 (R1/B)

Demande de VIRY CHATILLON ES pour reporter cette rencontre.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre au 07 Mai 2022.

23392346 : VINCENNES CO 1 / SENART MOISSY du 08/05/2022 (R1/B)

Demande de changement d'horaire du CO VINCENNES.

Cette rencontre aura lieu à 13h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SENART MOISSY.

23392524 : MEAUX ADOM 1 / MORANGIS CHILLY FC du 24/04/2022 (R2/C)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'équipe MORANGIS CHILLY FC et de l'absence de l'équipe de MEAUX ADOM, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif :

. enregistre le 1^{er} forfait non avisé de MEAUX ADOM.

MEAUX ADOM (-1 pt – 0 but)

MORANGIS CHILLY FC (3 pts – 5 buts).

23392989 : MITRY MORY FOOTBALL 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 08/05/2022 (R2/C)

Courriel de la Mairie de MITRY MORY informant de la fermeture des installations les 1^{er} et 08 Mai 2022.

La Commission reporte cette rencontre **au 22 mai 2022.**

23392979 : AUBERVILLIERS C. 2 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 24/04/2022 (R2/C)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatique, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel du CSM GENNEVILLIERS,

Considérant que le club de GENNEVILLIERS CSM a transmis à la Ligue le samedi 23 avril 2022 à 17h17, les tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant qu'après étude des tests transmis, il s'avère que le report de la rencontre pouvait être envisagé, conformément au protocole édicté par la F.F.F.,

Considérant que les services de la Ligue étaient fermés à cette heure, la rencontre n'a pas pu être reportée et est donc restée à l'agenda,

Considérant que l'équipe d'AUBERVILLIERS C. et l'arbitre officiel se sont présentés sur les installations,

Considérant que l'entraîneur de l'équipe du CSM GENNEVILLIERS était présent sur les installations,

Considérant que la rencontre ne s'est pas jouée,

Considérant le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 22 Mai 2022, possibilité de jouer le 1er Mai 2022 avec accord des 2 clubs.

23392705 : OZOIR FC 77 1 / POISSY AS 2 du 24/04/2022 (R2/D)

Courriel de la Mairie d'OZOIR LA FERRIERE informant de l'impraticabilité du terrain à cette date.

La Commission reporte ce match au 1^{er} Mai 2022.

23392861 : COURCOURONNES FC 1 / HOUILLES AC 1 du 15/05/2022 (R2/B)

Courriel de la Mairie d'EVRY COURCOURONNES informant de l'indisponibilité des installations les 14 et 15 mai 2022.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et en informer la Commission, pour sa réunion du mardi 03 mai 2022.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

23393944 : VAIRES ENT. US 1 / STAINS F. ES 1 du 15/05/2022 (R3/D)

Courriel de VAIRES ENT. US et du District de la Seine et Marne informant du prêt du terrain pour ce match et qui devra se dérouler à huis clos.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 15 Mai 2022 à 15h00, sur le stade du District 77 situé avenue du 27 Août 1944 à MONTRY (77).

Accord de la Commission.

509296 - VAIRES ENT. US (R3/D)

RAPPEL

La Commission invite le club de VAIRES ENT. US à l'informer du lieu de de ce match à domicile :

23393958 : VAIRES ENT. US 1 / ENTENTE SANNOIS SG du 05/06/2022 (R3/D)

Etant précisé que le match du 05/06/2022, comptant pour la dernière journée de championnat, devra se dérouler le dimanche à 15h.

500684 - PALAISEAU US (R3/B)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres ci-dessous :

23393678 : PALAISEAU US 1 / MEAUX ACADEMY CS 2 du 15/05/2022

23393692 : PALAISEAU US 1 / AULNAY CSL 1 du 05/06/2022

La Commission vous indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023, étant précisé que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors du 2^{ème} tour de la Coupe de France 2022/2023 du 12/06/2022, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U20 – CHAMPIONNAT**23760574 : PARISIENNE ES 20 / AS PARIS 20 du 17/04/2022 (Elite 3/A)**

Après lecture du rapport de l'arbitre,

La Commission enregistre le forfait non avisé de PARISIENNE ES (3^{ème} forfait entraînant son forfait général) et de l'AS PARIS (1^{er} forfait).

23760606 : AS PARIS 20 / PARIS 13 ATLETICO 21 du 24/04/2022 (Elite 3/A)

Après lecture de la feuille de match,

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'AS PARIS (2^{ème} forfait).

23785235 : BALLAINVILLIERS AS 20 / RIS ORANGIS US 20 du 24/04/2022 (Elite 3/C)

Après lecture de la FMI,

La Commission enregistre le forfait non avisé de RIS ORANGIS US (1^{er} forfait).

23777895 : SEVRES FC 92 20 / PALAISEAU US 20 du 24/04/2022 (Elite 3/E)

Après lecture de la FMI,

La Commission enregistre le forfait non avisé de PALAISEAU US (1^{er} forfait).

23761134 : PARIS UNIVERSITE CLUB 20 / VAL DE FRANCE F. 20 du 24/04/2022 (Elite 3/F)

Après lecture de la FMI,

La Commission enregistre le forfait non avisé de VAL DE FRANCE F. (3^{ème} forfait entraînant son forfait général).

23761131 : CLICHOIS UF 20 / VILLETANEUSE CS 20 du 24/04/2022 (Elite 3/F)

Courriel de la mairie de Clichy indiquant l'indisponibilité du terrain le 24/04/2022.

La Commission fixe cette rencontre le 22/05/2022.

23777827 : VIGNEUX F.C.O. 20 / SENART MOISSY 20 du 05/06/2022 (Elite 3/G)

Courriel du club de VIGNEUX F.C.O. demandant d'avancer la rencontre au 19/05/2022 à 20h.

La Commission ne peut accepter d'avancer cette rencontre étant donné que la journée du 05/06/2022 est la dernière journée du championnat et que par conséquent toutes les rencontres doivent se dérouler en même temps.

U20 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} rappel et dernier :

23760995 : LES MUREAUX OFC 20 /CHANTELOUP LES VIGNES US 20 du 10/04/2022

23761128 : TREMBLAY FC 20 / AULNAY FC 20 du 10/04/2022

U18 - CHAMPIONNAT

23411365 : FC 93 BOBIGNY BG 1 / FLEURY 91 FC 1 du 24/04/2022 (R1)

Match reporté conformément au protocole F.F.F. de report pour motif Covid (4 joueurs de l'équipe U18 1 du FC 93 BOBIGNY BG positifs au Covid).

Courriel du FC 93 BOBIGNY et du Service des Sports de BOBIGNY GRAND PARIS informant de la fermeture des installations le 1^{er} mai.

La Commission reporte ce match **au 22 Mai 2022**.

23411689 : DRANCY JA 2 / CRETEIL LUSITANOS US 1 du 08/05/2022 (R2/B)

Demande de changement d'horaire et de terrain de la JA DRANCY.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, sur le stade Paul André à DRANCY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CRETEIL LUSITANOS US.

23412319 : MITRY MORY FOOTBALL 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 08/05/2022 (R3/D)

Courriel de la Mairie de MITRY MORY informant de la fermeture des installations les 1^{er} et 08 Mai 2022.

La Commission reporte cette rencontre **au 22 Mai 2022**.

23412005 : SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / LES MUREAUX OFC 1 du 08/05/2022 (R3/B)

Demande de changement d'horaire de SOISY ANDILLY MARGENCY FC.

Cette rencontre aura lieu à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit des MUREAUX OFC.

508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/C

RAPPEL

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres ci-dessous :

23412185 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MELUN FC 1 du 15/05/2022

23412193 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHAMPS SUR MARNE 1 du 29/05/2022.

La Commission vous indique qu'il restera une rencontre à purger avec un terrain de repli, pour la première rencontre de la Saison 2022/2023.

U18 - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23411680 : CLAYE SOUILLY S. 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 24/04/2022 (R2/B)

23412169 : FONTENAY SOUS BOIS US 1 / EVRY FC 1 du 24/04/2022 (R3/D)

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT**23412487 : ISSY LES MOULINEAUX FC / JEUNES AUBERVILLIERS du 08/05/2022 (Poule A)**

Demande de changement d'horaire et de terrain d'ISSY LES MOULINEAUX FC.

Cette rencontre aura lieu à 16h30, sur le stade Gabriel VOISIN à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de JEUNES AUBERVILLIERS.

U16 - CHAMPIONNAT**23412756 : SARCELLES AAS 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 du 24/04/2022 (R3/A)**

Courriel de SARCELLES AAS informant d'une erreur sur le score de la rencontre.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat, enregistre le score comme suit :

SARCELLES AAS : 3 buts

JEUNESSE AUBERVILLIERS : 1 but

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

23413512: BUSSY ST GEORGES FC 1 / MELUN FC 1 du 08/05/2022 (R3/C)

Demande de changement d'horaire et de terrain de BUSSY ST GEORGES FC.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, sur le stade Michel JAZY à BUSSY ST GEORGES.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC.

527 078 - AUBERVILLIERS C. (R3/A)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 23 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'AUBERVILLIERS,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

23413221 : AUBERVILLIERS C. 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 29/05/2022

La Commission vous indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023.

U14 - CHAMPIONNAT**23373509 ROISSY EN BRIE US 1 / EPINAY AC. 1 du 28/05/2022 (R3/D)**

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour avancer le match au samedi 21/05/2022,

Considérant qu'une journée de championnat est prévue le samedi 14/05/2022,

Considérant qu'il convient d'anticiper les éventuels reports qui peuvent survenir,

Par ces motifs,

Donnera son accord pour avancer le match au samedi 21/05/2022 lors de sa réunion du mardi 17/05/2022 sous réserve que les 2 équipes n'aient pas de match en retard.

23373497 CFFP 2 / ROISSY EN BRIE US 1 du 14/05/2022 (R3/D)

Rappel :

La Commission ne peut pas entériner le stade Paul Bessuard comme terrain de repli car il ne s'agit pas d'un terrain neutre puisqu'il s'agit des installations sportives utilisées habituellement par l'équipe de ROISSY EN BRIE US.

La Commission reste en attente de la proposition d'un autre terrain de repli neutre et situé en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI.

CDM - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23394610 : CHAMPS SUR MARNE AS 5 / JOINVILLE RC 5 du 24/04/2022 (R2/B)

CDM - CHAMPIONNAT**23395897 : GARGES LES GONESSE FCM 5 / ABEILLE DE RUEIL 5 du 24/04/2022 (R2/A)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le 1er forfait non avisé d'ABEILLE DE RUEIL.

ANCIENS - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23395451 : EZANVILLE ECOUEN FC 11 / PARIS ST GERMAIN FC 11 du 24/04/2022 (R2/B)

23396072 : POISSY ST GERMAIN CHI AS 11 / ECOUEN FC 11 du 24/04/2022 (R3/A)

ANCIENS - CHAMPIONNAT**23396226 : COURCOURONNES FC / BOISSY FC du 15/05/2022 (R3/C)**

Courriel de la Mairie d'EVRY COURCOURONNES informant de l'indisponibilité des installations les 14 et 15 mai 2022.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et en informer la Commission, pour sa réunion du mardi 03 mai 2022.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.